|  |  |
| --- | --- |
| Logo_color | Département fédéral de l'intérieur DFI  Office fédéral des assurances sociales OFAS  Domaine Affaires internationales |

**Présentation orale devant le Comité de l’ONU des droits de l’enfant des 5e et 6e rapports de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l’enfant (CDE) et de ses protocoles facultatifs, 20 septembre 2021**

Discours introductif

de Monsieur l’Ambassadeur Stephan Cueni

Vice-directeur, chef du Domaine Affaires internationales

Office fédéral des assurances sociales

Chef de la délégation suisse

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Madame, Monsieur,

J’ai le privilège de vous présenter les rapports de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l’enfant et de ses protocoles facultatifs. C’est la seconde fois que je dirige la délégation suisse, mais c’est la première fois que les rapports ont été élaborés dans le cadre de la procédure de reporting simplifiée.

Je suis accompagné par une délégation qui représente la Confédération (le gouvernement central) ainsi que les cantons (les gouvernements régionaux). Mme la Ministre Nathalie Barthoulot, Présidente du Gouvernement du canton du Jura et Présidente de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), partagera avec moi ce discours introductif. Cette représentation reflète la répartition des compétences aux différents niveaux de l’Etat en matière d’enfance, mais aussi tout le sérieux qu’accorde notre pays à l’application de la Convention.

Permettez-moi maintenant de vous présenter brièvement les membres de notre délégation :

Mme Szöllösy, Secrétaire générale de la CDAS, Mme Bärtschi, responsable du domaine Enfance et jeunesse à la CDAS, M. Wicht de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Mmes Scheiben et Mascetta et M. Bouverat de l’Office fédéral des assurances sociales, Mmes Beeler-Sigron, Hitz Quenon et Marfurt de l’Office fédéral de la justice, Mme Mosimann du Département fédéral des affaires étrangères, Mmes Baumgartner et Marconato Stöcklin du [Secrétariat d'Etat aux migrations](https://admindir.verzeichnisse.admin.ch/organization/20008576), M. Knubel de l’Office fédéral de la police, Mme Boutefah de l’Office fédéral de la santé publique et M. Franzi de la [Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève](https://admindir.verzeichnisse.admin.ch/organization/10001284).

Les rapports sur l’application de la Convention relative aux droits de l’enfant reflètent l’état du droit et de la pratique suisses et soulignent les acquis et les progrès réalisés. Ils montrent également la manière dont la Suisse a tenu compte des observations finales de votre Comité de 2015. Ces rapports ont été élaborés en étroite collaboration avec tous les services concernés de la Confédération et des cantons. Ils ont été réalisés dans un esprit de transparence. La Commission fédérale pour l’enfance et la jeunesse et des ONG ont été consultées. Un projet des rapports a en effet été soumis pour commentaires au Réseau suisse des droits de l’enfant qui regroupe les principales organisations actives en Suisse dans le domaine de l’enfance et de la jeunesse et qui a élaboré le rapport alternatif des ONG. Et comme je le mentionnerai plus tard, les enfants ont également été associés au processus.

En Suisse, la compétence en matière de politique de l’enfance revient en priorité aux cantons et aux communes. La coordination et l’échange systématique d’informations avec les cantons sont garantis, notamment grâce à une collaboration étroite avec la Conférence pour la politique de l’enfance et de la jeunesse, conférence technique de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Au niveau national, c’est le groupe de coordination fédéral qui permet à la Confédération d’entretenir un échange régulier et systématisé autour des questions enfance et jeunesse. Depuis 2020, plusieurs conférences inter-cantonales y sont également associées, afin d’optimiser davantage le flux d’informations.

La situation des enfants peut être qualifiée de plutôt bonne en Suisse. Selon un [rapport du Centre Innocenti d'UNICEF](https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/Report-Card-16-Worlds-of-Influence-child-wellbeing.pdf) de septembre 2020, la Suisse se classe quatrième sur 41 pays de l’Union Européenne et de l’OCDE concernant le bien-être des enfants. 82% des filles et garçons de 15 ans y ont un degré de satisfaction élevé concernant leur vie. Les données se rapportent à la santé psychique et physique des enfants, à leurs compétences scolaires et sociales et aux conditions-cadres de la société.

La Suisse reconnaît qu’il faut continuer à améliorer la situation des enfants.

Par exemple, une statistique nationale permettrait d’améliorer la situation en matière de collectes de données plus détaillées et uniformes.

Le droit de participer des enfants pourrait être garanti plus systématiquement. Les structures et les moyens de participation des enfants pourraient être soutenus avec des ressources supplémentaires, de même que les activités d’information et de sensibilisation des différents milieux concernés.

On pourrait aussi faire davantage pour prévenir les violences contre les enfants.

Et bien sûr, au regard de la pandémie qui sévit, il convient de veiller à la santé mentale des enfants et des jeunes et de faire en sorte de leur fournir les offres de conseils et les prestations spécialisées en soins psychiatriques et psychothérapeutiques dont ils ont besoin.

Enfin, un défi majeur à relever : prendre en compte les effets de la dégradation de l’environnement et des changements climatiques sur les droits de l’enfant et des jeunes. La mise en œuvre des objectifs de développement durable de l’Agenda 2030 est fondamentale aussi à ce sujet.

Je tiens à vous parler maintenant de progrès accomplis depuis 2015 pour améliorer la situation des enfants en Suisse.

En premier lieu, je rappelle que la Suisse a adhéré en 2017 au 3e Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation de communications.

Les recommandations du Comité des droits de l’enfant de 2015 ont été distribuées à large échelle et analysées par la Confédération, les cantons et le Réseau suisse des droits de l’enfant. Le processus, dont le résultat est le [rapport du Gouvernement de décembre 2018](https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/55185.pdf) comportant un train de 11 mesures visant à combler les lacunes dans l’application de la CDE, a été mis en œuvre avec l’aide d’un groupe d’accompagnement comprenant dix offices fédéraux et quatre conférences inter-cantonales. Ces mesures sont déjà réalisées ou en passe de l’être.

Dans le Code civil, des nouvelles dispositions sur le droit et l’obligation d’aviser l’autorité de protection de l’enfant renforcent depuis 2019 la protection de l’enfant contre la maltraitance.

Sur le plan de la participation des enfants, une des mesures vise à accorder plus de poids à la participation des enfants lors de l’attribution des aides financières de la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. Comme je l’ai dit plus haut, la Confédération a par exemple soutenu financièrement le projet de coopération entre divers acteurs de la société civile visant l’intégration des enfants et des jeunes au présent processus de présentation des rapports à votre Comité.

Sur le plan de la santé, j’aimerais mentionner la Stratégie suisse de nutrition 2017-2024, qui pose les bases d’un mode de vie sain selon le principe "Savourer les repas et rester en bonne santé".

Afin de protéger les enfants de contenus médiatiques de films et de jeux vidéo qui pourraient porter atteinte à leur développement physique, mental, psychique, moral ou social, le Gouvernement a présenté en septembre 2020 un projet de loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo, projet qui est actuellement examiné par le Parlement.

Et je finis avec une préoccupation majeure : la pandémie de Covid. Une task force a été créée pour se charger de l'impact de la pandémie sur les enfants et les jeunes. Un soutien financier supplémentaire de la Confédération a par exemple été octroyé aux services d’aide et de conseil pour les enfants et les jeunes afin d'offrir une plus grande capacité de conseil et de consultation pendant la crise. Dans toute la mesure du possible, le Gouvernement suisse et les cantons ont pris des décisions en tenant compte des besoins des enfants sur la base de la situation épidémiologique et de l'état actuel des connaissances. Ainsi, des mesures moins strictes dans les domaines sportifs, culturels et d'animation ont ciblé les jeunes jusqu'à 20 ans. En outre, tout a été mis en œuvre pour éviter, dans la mesure du possible, la fermeture des écoles.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, Madame, Monsieur, quelques-uns des éléments que je voulais porter à votre connaissance en introduction à la présentation des rapports de la Suisse. Je cède maintenant la parole à la Ministre Barthoulot, qui va prononcer la seconde partie de ce discours introductif en représentant les cantons.

Je vous remercie de votre attention.